



SECTION SQUASH SAISON 2023 / 2024

PERIODE DE SEPTEMBRE 2023 A AOUT 2024



**DOCUMENTS A FOURNIR
LORS DE L'INSCRIPTION :**

**CERTIFICAT MEDICAL ou
Formulaire QS-Sport**

PRESIDENT : Philippe BOTY (5 64.48)
LIEU DE L'ACTIVITE : Terrains Complexe AIRBUS HELICOPTERS
MODERN SQUASH MARSEILLE
SET SQUASH MARSEILLE
M-SQUASH (Bouc)

INSCRIPTION A VALIDER SUR SITE INTERNET: **OBLIGATOIRE**

<http://resa.airbushelicopters.deciplus.pro/>

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHERENT

NOM / Prénom : Mlle Mme Mr

TITULAIRE CONJOINT ENFANT RETRAITE EXTERIEUR
CONJOINT RETRAITE CE COTISANT CE

Nouvelle adhésion ASAH : OUI NON Renouvellement ASAH : OUI NON
Si disponible : N° DE CARTE ASAH : SECTION OU VOUS L'AVEZ PRISE :
N° DE LICENCE SQUASH : CLUB OU VOUS L'AVEZ PRISE :

JE SOUHAITE M'INSCRIRE A LA SAISON DE LIGUE (clôture des inscriptions le 30 septembre),
Je contacte J. Sionneau pour les inscriptions : jeremy.sionneau@airbus.com

JE SUIS INTERESSE(E) POUR FAIRE PARTIE DE L'EQUIPE CORPO D'AIRBUS HELICOPTERS
Je contacte Marie-Pierre Huertas pour les inscriptions : marie-pierre.huertas@airbus.com

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARRAIN POUR L'ADHESION D'UNE
PERSONNE EXTERIEURE**

NOM : PRENOM :
MATRICULE USINE : TEL. USINE :

**PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE : N° RIB : 30004 01744 00010114449 83 (IBAN FR76 3000 4017
4400 0101 1444 983) ou bien par chèque à l'ordre de la section squash ASAH**

COCHEZ LES CASES QUI VOUS CONVIENNENT !		Airbus Helicopters	Conjoint	Exterieur
OBLIGATOIRE	COTISATION INDIVIDUELLE Squash	33 € <input type="radio"/>	33 € <input type="radio"/>	57 € <input type="radio"/>
OBLIGATOIRE	CARTE ASAH INDIVIDUELLE	14 € <input type="radio"/>	14 € <input type="radio"/>	30 € <input type="radio"/>
	CARTE ASAH INDIVIDUELLE (Enfant ayant droit – de 21 ans)	8 € <input type="radio"/>	8 € <input type="radio"/>	- € <input type="radio"/>
OBLIGATOIRE (1 seul choix et à choisir par rapport à ses objectifs sauf si déjà prise dans un club)	LICENCE SQUASH PASS	18 € <input type="radio"/>	18 € <input type="radio"/>	18 € <input type="radio"/>
	LICENCE COMPETITION ADULTE	51 € <input type="radio"/>	51 € <input type="radio"/>	51 € <input type="radio"/>
	LICENCE COMPETITION ENFANT	21 € <input type="radio"/>	21 € <input type="radio"/>	21 € <input type="radio"/>
TOTAL	

Je soussigné (e) déclare avoir pris connaissance des STATUTS et RÈGLEMENT du CLUB, dégage de toutes responsabilités civiles et pénales la section **SQUASH** et ses dirigeants et m'interdis tout recours.

Par mon inscription, j'accepte les sanctions définies dans le règlement intérieur par rapport au non-respect de celui-ci.

Date :

Signature :

**ATTENTION, TOUTE INSCRIPTION NON REMPLIE SUR LE SITE
INTERNET NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

Informations sur la procédure d'inscription

1. Nouveau membre : Je m'inscris sur le site Internet du CE (<https://associations-cse-airbushelicopters.com/login>) + site Internet section (<http://resa.airbushelicopters.decipius.pro/>) + Je complète la fiche d'inscription (Plus besoin de certificat médical !)

Si je suis « extérieur », dans la demande de matricule sur le site Internet, il faut mettre « nomduparrain_matriculeparrain ».

Déjà membre : Je demande un renouvellement d'adhésion sur le site Internet du CE (<https://associations-cse-airbushelicopters.com/login>) + je complète la fiche d'inscription et plus besoin de fournir un certificat médical (Valable uniquement pour Licence SquashPass). Cependant, il faut que je remplisse et que je fournisse le questionnaire QS-Sport ci-joint.

Pour les licences compétition, certificat de moins de 3 mois obligatoire.

2. Je choisis mon type d'inscription :
 - a. La cotisation à la section est obligatoire.
 - b. La cotisation ASAH est obligatoire sauf si vous l'avez déjà prise dans une autre section des ailes sportives. Dans ce cas, indiquer la section ou la carte a été prise.
 - c. La licence est obligatoire : il faut choisir entre Squashpass (loisir) et compétition (Tournois corpo ou tournois clubs divers)
 - d. La somme des 3 cases correspond au montant à payer.
3. Je choisis mon type de paiement :
 - a. Virement (solution préférée) : indiqué le libellé suivant : inscription Nom
 - b. Chèque
4. Je dépose le dossier **COMPLET** au secrétariat des ailes sportives
5. Nous validons votre inscription dans la semaine (à la réception du virement si virement).

Règlement intérieur des terrains de squash du complexe sportif

1. Ce règlement ne se substitue pas au règlement intérieur du complexe sportif, il vient préciser l'utilisation des terrains du Squashcenter.
2. Il est interdit de venir faire jouer une personne qui n'est pas inscrite à la section.
3. Il est interdit de transmettre le code d'entrée du digicode à un tiers.
4. Il est obligatoire d'annuler une réservation dans le cas où l'on ne peut pas l'honorer quel que soit la raison. Dans le cas où le bureau venait à identifier des membres qui ne respectent pas cette consigne, ces membres se verraient leurs droits suspendus sur le site pour une semaine puis un mois si récidive.
5. Il est obligatoire de respecter les horaires et les réservations de chacun.
6. Il est interdit de jouer sur les terrains avec des semelles noires et/ou marquantes. Des chaussures spéciales parquet doivent être utilisées.
7. Eteindre la lumière en quittant les lieux
8. Mettre les détritiques dans les poubelles disponibles
9. Fermer les fenêtres des vestiaires avant de partir.
10. **NE PAS** couper la climatisation en quittant les lieux (risque d'inondation des parquets)

Informations générales sur le fonctionnement de la section

Tarifs dans les clubs partenaires :

Les tarifs de l'année dernière sont maintenus.

- Set Squash (Marseille): 5 € le ticket
- Modern Squash (Marseille): 5 € le ticket
- M-Squash (Bouc-Bel-Air): 7 € en heures pleines

Ces tarifs ne sont valables que pour un **maximum de 70 sessions**. Dans le cas où les 70 sessions par joueur est dépassé, il faudra une **participation supplémentaire du joueur** afin de profiter de ces tarifs préférentiels.

Ces tarifs de jeu s'entendent par personne et par créneau. Seules les personnes inscrites à la section peuvent en bénéficier sous peine d'exclusion si l'on fait bénéficier une personne ne faisant pas partie de la section.

Prière aussi de prévenir les clubs de squash si vous ne pouvez plus vous rendre lors d'une réservation car cela nous pénalise tous.

Mode de fonctionnement :

Les principes de fonctionnement pour le SET Marseille ne change pas cette saison. Les tickets sont à acheter par paquets de 10 auprès des membres du bureau. (L. Didiet).

Pour le Modern Squash, des tickets sont à acheter à l'unité auprès des membres du bureau (L. Didiet)

Pour M-Squash, il y a une liste à l'accueil du club. Il faut donc informer la personne au moment du règlement.

Complexe sportif :

Nous avons augmenté le nombre de réservation max par membre à 3. Tant que la première n'est pas jouée, il ne peut pas réserver d'autre créneau.

L'inscription à la section est obligatoire pour jouir des terrains au complexe sportif pour des raisons d'assurance et de respect des membres de l'association. Nous comptons sur le bon sens et la responsabilité de nos membres **de ne pas faire rentrer des personnes extérieures** ou de ne pas donner le digicode d'accès. **Le bureau se réserve le droit de demander à chaque joueur son identité pour vérifier son inscription.**

Il va de soi que la disponibilité des terrains devenant de plus en plus compliqué, il **faut penser à annuler les réservations si l'on ne peut pas venir.**

Le digicode va changer tous les mois (ou presque) et il sera diffusé sur le site de réservations.

Rencontres amicales :

Des rencontres amicales toutes les 5 semaines sont prévues avec 32 places et chaque place se jouant.

Tournois Corpo :

Des équipes de 4 (3 titulaires et un remplaçant) jouent contre d'autres équipes représentant leur entreprise. Ces tournois vont être réactivés dans le département 13.

Ligue :

Il y a 48 participants dans 8 poules différentes. Les nouveaux entrants doivent commencer par la poule numéro 8 (sauf en début d'année lorsque les poules sont créées)

Un classement est aussi fait pour rajouter du piment.

Leçons :

Les leçons sont subventionnées (30%) avec facture dans la limite de 50 € de subvention par an.

Pour l'instant, nous n'avons plus de professeur attiré dans la section, nous pouvons suivant les demandes subventionner les leçons prises en dehors du cadre de la section.

Renouvellement de licence Squash Pass – FFSquash

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence Squash Pass

NOM :
Numéro de Licence :

Prénom :
Date de Naissance :

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplet atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		

Signature :